

Bulletin Spécial : Vaccination des enfants pendant le Covid-19

13 avril 2020

La vaccination est l'une des interventions les plus efficaces pour prévenir des maladies transmissibles qui mettent la vie en danger. Les programmes de vaccination ont réussi à réduire la prévalence de nombreuses maladies infectieuses, ainsi qu'à éradiquer presque complètement la poliomyélite. Ainsi, toute interruption des services de vaccination, même pendant de courtes périodes, entraînera une accumulation d'individus sensibles et une probabilité plus élevée de flambées des maladies évitables par la vaccination. De telles épidémies peuvent entraîner des décès liés à la maladie évitable par la vaccination et un fardeau accru pour les systèmes de santé déjà mis à rude épreuve par la réponse à l'épidémie de COVID-19

Durant la période de pandémie, du fait des mesures de confinement les autres infections communautaires vont diminuer d'incidence mais vont rester plus fréquentes que le COVID-19 et devront être prises en charge. De plus, les programmes de vaccination obligatoire du nourrisson doivent être maintenus.

La vaccination systématique des enfants doit se poursuivre, car le report ou l'omission des vaccins prévus expose les enfants au risque d'infections infantiles courantes à ne pas négliger, telles que la pneumocoque, la rougeole et la coqueluche. Il pourrait devenir prioritaire de prévoir des heures ou des journées précises pour cette tâche. En effet, la vaccination fait partie de ces services minimums.

La situation risque de perdurer plusieurs mois et le retard des vaccinations contre la coqueluche ou les méningites à Hib, pneumocoque, meningocoque dans la première année et de la rougeole pourrait avoir de graves conséquences. **Il y a un consensus pour maintenir l'ensemble des vaccins obligatoires et retarder les autres...** à condition de pouvoir accueillir les nourrissons dans de bonnes conditions de sécurité. Le nourrisson devrait être accompagné d'une seule personne.

La vaccination des nourrissons est essentielle pour nous éviter dans le futur, après le confinement, de faire face à nouveau à des épidémies de rougeole, la coqueluche, H influenzae ...

Au total, les vaccinations doivent donc continuer. Si les consultations ne devaient plus se poursuivre cela entraînerait une rupture qui risque de durer et dont le rétablissement complet pourrait prendre plusieurs mois, avec le potentiel risque de maladies à prévention vaccinale dans la population infantile.

Infovac-Maroc estime que les activités de vaccination constituent une composante essentielle des prestations sanitaires. Par conséquent, les séances de vaccination systématique doivent être maintenues aussi longtemps que les mesures préconisées visant à lutter contre la pandémie du COVID-19 le permettent.

Les décisions relatives à la dispensation des services de vaccination devraient être prises sur la base d'une évaluation détaillée de l'épidémiologie des maladies évitables par la vaccination, du scénario de transmission du COVID-19, des mesures d'atténuation mises en place contre la pandémie actuelle, et des ressources des systèmes de santé et de vaccination.

Les directives de l'OMS pour les programmes de vaccination pendant la pandémie du COVID-19 sont :

- Suivre les directives existantes sur les mesures de prévention des infections liées au COVID-19 au moment de la vaccination.
- Accorder la priorité aux programmes de primo-vaccination, en particulier les vaccins contre la rougeole, la rubéole ou contre la poliomyélite ainsi que les autres vaccins combinés.
- Évitez les campagnes de vaccination de masse jusqu'à ce que la situation COVID-19 soit résolue.
- Vacciner les nouveau-nés (conformément au programme national d'immunisation) dans les services de maternité.
- Prioriser les vaccins contre le pneumocoque et les vaccins contre la grippe saisonnière pour les groupes de population à risque.
- Retarder l'introduction de tout nouveau vaccin dans le programme national d'immunisation.
- Communiquer clairement à la population et aux professionnels de santé, les raisons de considérer la vaccination comme l'une des prestations de santé prioritaires pendant la pandémie du COVID-19, les risques des maladies évitables par la vaccination ainsi que les bénéfices de la vaccination.

Infovac-Maroc considère primordial le maintien de l'ensemble des vaccinations obligatoires des nourrissons jusqu'au 18 mois dans le contexte de l'épidémie de COVID-19. Par ailleurs, les autres vaccinations recommandées en population générale au-delà de l'âge de 2 ans et les autres rappels peuvent être différés jusqu'à la levée des mesures de confinement.

Les vaccins seront administrés tant que les centres de santé et les cabinets qui vaccinent auront la capacité et pourront se conformer aux mesures de sécurité appropriées. Pour s'en assurer, les gens contacteront par téléphone ces structures pour demander un rendez-vous.

Enfin, Infovac-Maroc rappelle que la vaccination s'inscrit dans le suivi normal des nourrissons et qu'un retard dans les vaccinations expose les nourrissons à des conséquences sanitaires graves. Cet avis s'appuie sur les préconisations de l'Organisation mondiale de la Santé. Par ailleurs, l'Infovac-Maroc attire l'attention sur l'importance de les organiser au mieux et de respecter les mesures barrières dictées par notre gouvernement afin de protéger les professionnels, les nourrissons et leur famille et d'éviter la transmission de virus sur les lieux de soins.

M Bouskraoui (Marrakech) , S Afif (Casablanca), H Afilal (Rabat), MJ Alao (Bénin), M Amorissani Folquet (Côte-d'Ivoire), R Amrani (Oujda), Y Atakouma (Togo), S Ategbo (Gabon), K Benani (Tanger), M Benazzouz (Responsable du programme d'immunisation-Maroc), A Bensouici (Algérie), O Claris (APLF), R Cohen (Conseiller-France), M Douaji (Tunisie), D Gendrel (Conseiller-France), M Hida (Fès), I khalifa (Mauritanie), P Koki Ndombo (Cameroun), JR Mabilia Babela (Congo Brazza), O Ndiaye (Sénégal), M Saadi (Agadir), A Soumana (Niger), MC Yanza Sepou (Centre-afrique), M Youbi (Direction de l'épidémiologie-Maroc).